

Sacrées familles !

ONT PARTICIPÉ À CET OUVRAGE

Joëlle Allouche-Benayoun
Laurent Barry
Céline Béraud
Anne Cadoret
Salvatore D'Onofrio
Nicoletta Diasio
Martine Gross
Stephen Hunt
Aymon Kreil
Ruth Landau
Gwendoline Malogne-Fer
Séverine Mathieu
Sophie Nizard
Ruwen Ogien
Philippe Portier
Amélie Puzenat
Irène Théry

Sous la direction de
Martine Gross, Séverine Mathieu,
Sophie Nizard

Sacrées familles !

Changements familiaux,
changements religieux

Préface de Maurice Godelier

Cet ouvrage est le fruit d'une réflexion collective qui s'élabore depuis quelques années autour du religieux et de la déconstruction d'un « ordre naturel » dans les domaines de l'alliance, de la filiation, du genre et de la sexualité. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité d'un séminaire de recherche, initié par Danièle Hervieu-Léger, au sein du CEIFR entre 2000 et 2004, sur les enjeux religieux des transformations contemporaines de la famille. À partir de 2006, un collectif de chercheurs et de doctorants appartenant à des unités de recherche différentes (CEIFR et GSRL) a poursuivi ce travail en développant plus particulièrement la question de la déconstruction de l'ordre naturel.

Le colloque « Changements familiaux, changements religieux » qui s'est tenu à Paris, en juin 2009 à l'EHESS, a permis d'explorer ces pistes et d'en ouvrir de nouvelles. Cet ouvrage présente les principales contributions à ce colloque.

Cette rencontre et cette publication ont été rendues possibles grâce au soutien de l'EHESS, de l'EPHE, du CNRS, du GSRL et du CEIFR, auxquels nous adressons ici nos remerciements.

Nos remerciements vont également à Louis Hourmant pour sa traduction des textes de Ruth Landau et de Stephen Hunt.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
CF - ISBN PDF : 978-2-7492-3154-9
Première édition © Éditions érès 2011
33, avenue Marcel-Dassault, 31500 Toulouse, France
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. 01 44 07 47 70, fax 01 46 34 67 19.

Table des matières

Préface	
<i>Maurice Godelier</i>	7
Introduction	
<i>Martine Gross, Séverine Mathieu, Sophie Nizard</i>	13

PARTIE 1

Rien de nouveau sous le soleil ?

<i>Babel und Bibel. Des nouvelles parentés déjà anciennes</i>	
<i>Salvatore D'Onofrio</i>	25
Que reste-t-il de nos amours ? Le concept chrétien de la <i>una caro</i> et l'invention du couple	
<i>Laurent Barry</i>	41
Pastorat des femmes et reconfigurations conjugales au sein des Églises protestantes de Polynésie (Polynésie française et Nouvelle-Zélande)	
<i>Gwendoline Malogne-Fer</i>	55
La Saint-Valentin au pays d'al-Azhar : éléments d'ethnographie de l'amour et du sentiment amoureux au Caire	
<i>Aymon Kreil</i>	71
Le débat entre chrétiens conservateurs et LGBT sur la famille « normative » hétérosexuelle à travers la question des « droits »	
<i>Stephen Hunt</i>	85

PARTIE 2
Recompositions religieuses, identités et transmissions

La « <i>techouva</i> » identitaire des descendants de couples mixtes <i>Joëlle Allouche-Benayoun</i>	101
Homoparentalité et judaïsme. Désir de transmission chez des juifs homosexuels <i>Martine Gross</i>	117
La conversion à l'islam en France et ses répercussions sur la sphère éducative <i>Amélie Puzenat</i>	133

PARTIE 3
Nature et parenté

Liaisons dangereuses ? Parents, enfants et redistribution des pouvoirs aux seuils de la vie <i>Nicoletta Diasio</i>	149
Familles : ordre symbolique et parenté <i>Anne Cadoret</i>	163
Adopter et transmettre en milieu juif <i>Sophie Nizard</i>	179

PARTIE 4
**Alliance et filiation :
entre tradition et renouvellement des normes**

Mariage religieux et mariage civil : les christianismes et la laïcité <i>Irène Théry</i>	195
La pensée catholique de la famille. Réflexions autour de la rénovation wojtylienne <i>Philippe Portier</i>	211
Les autorités catholiques face à la question du genre <i>Céline Béraud</i>	229
L'impact de la FIV sur l'institution religieuse et la famille en Israël <i>Ruth Landau</i>	241
La vie, la mort, l'État <i>Ruwen Ogien</i>	251

Préface

Nous baignons dans un monde culturel où prime toujours la référence biologique et chrétienne du couple. Cet univers culturel a formaté pendant des siècles les individus, leur sexualité, leur sensualité, leur imaginaire, leurs rapports aux autres du même sexe ou de l'autre sexe. Dans cet univers, les pères étaient conçus comme les géniteurs et les mères comme les génitrices de l'enfant. Tandis que lorsque l'on analyse et compare les représentations de ce qui fait un enfant dans différents types de système de parenté, comme j'ai essayé de le faire dans *Les métamorphoses de la parenté*¹, on constate que dans un système matrilineaire l'enfant reçoit pratiquement tout de sa mère, son sang, sa chair, et que sa forme, par exemple, lui est donnée par l'homme, qui n'est pas un père comme chez nous, puisqu'il n'en est pas le concepteur. Le père n'est pas un géniteur puisque son sperme ne contribue pas à faire l'enfant. Dans beaucoup de sociétés, la référence première n'est pas biologique. D'ailleurs, qu'est-ce que c'est pour beaucoup de sociétés que le biologique ? Le sperme ? Le sang menstruel ? Est-ce qu'on a déjà vu le sang menstruel se transformer en fœtus ? Ce sont là des représentations imaginaires du rôle de réalités biologiques qui varient d'une société à l'autre.

Ce qui pose également problème dans notre contexte occidental de tradition chrétienne, c'est le mariage comme sacrement. La famille était formée et fermée par un mariage devenu, au cours des siècles, un sacrement. Ce sacrement se présentait comme l'union de deux êtres en Dieu

1. Paris, Fayard, 2004, 680 p.

et face à Dieu, union qui ne peut être rompue par le divorce. Ce sont là les représentations culturelles et mentales traditionnelles des Européens chrétiens. Or il existe des sociétés où le mariage n'existe pas. La communauté locale autorise un homme et une femme à s'établir et à vivre ensemble. Il n'y a pas de rite, pas de mariage, mais seulement la reconnaissance collective du fait qu'un couple peut se former, une famille peut s'établir. Et dans la majorité des sociétés où existe le mariage, ce dernier n'est pas pour autant un sacrement.

Pour moi, la parenté c'était jusqu'à maintenant un système de rapports entre les sexes et entre les générations, un ensemble d'attitudes, de principes à l'égard d'enfants qu'on élève et qui sont vis-à-vis d'un certain nombre d'adultes dans un lien d'appartenance. Les enfants appartiennent dès leur naissance à des adultes et à des groupes sociaux, ne serait-ce qu'au regard de toutes les prescriptions et proscriptions qui entourent les soins, des attitudes que doivent avoir des adultes à l'égard des enfants qu'ils disent leur appartenir par engendrement ou adoption. Je mets au premier plan, fondamentalement, ces attitudes sociales positives et négatives, prescriptives et proscriptives. Je ne mets pas le biologique au premier plan. Cela ne correspond pas à l'évolution de l'humanité.

Pour autant, le biologique n'est pas un fait sans importance. Dans notre société, le christianisme a fait coïncider la consanguinité, au sens latin de *consanguinitas*, c'est-à-dire pour l'enfant recevoir du sang des deux côtés, du père et de la mère, et la monogamie, et le tout fut enserré dans un sacrement. Il y a ainsi trois composantes qui ont caractérisé les sociétés chrétiennes occidentales : la consanguinité, mais pensée à travers le dogme que les enfants sont la chair de notre chair ; il y a ensuite la monogamie, l'interdiction d'avoir plusieurs conjoints ; le tout est enfin enveloppé dans un sacrement, une union en Dieu et face à un Dieu unique que l'on ne doit pas rompre.

Dans *Les métamorphoses de la parenté*, j'ai montré que nulle part un homme et une femme ne suffisent à faire un enfant. À chaque fois, il y a un tiers qui complète le fœtus et en fait un enfant appropriable à élever. Le tiers peut être un ancêtre dont l'esprit se réincarne dans l'enfant. Ou alors, c'est un dieu, le Soleil par exemple, qui complète le fœtus en lui donnant une forme et un souffle, ou encore pour les chrétiens, c'est Dieu qui introduit dans le corps du fœtus une âme. L'individu n'est pas absolu. Ce qui est absolu, c'est la lignée qui se perpétue dans et par les individus.

Aujourd'hui, l'État remplace-t-il Dieu ? D'un certain point de vue, oui, puisque l'État, en autorisant ou en interdisant certaines relations sociales, sexuelles et autres, est normatif. C'est lui qui encadre, pose des normes et celles-ci sont dans le Code civil. L'État définit les responsabilités, les droits et les devoirs des adultes qui s'unissent, et il pose et impose un champ social de choses et d'actes possibles. C'est ce qui donne un statut à l'enfant. Les parents ne sont pas seuls, l'État apporte des attributs qui complètent l'enfant. Il lui donne un état civil, une nationalité.

Je dirais que désormais pour l'immense majorité des membres de notre société, le sacrement du mariage, c'est fini. On est passé à autre chose, mais ce qui reste et ce qui tient, c'est qu'il faut faire couple et transmettre à ses enfants ce qu'on est. C'est cela qui sacralise le biologique. Ce n'est plus le sacrement, mais c'est le biologique qui continue à porter toujours ce principe ou ce présupposé qu'il faut que les enfants vous appartiennent par le sang.

Les gens ne respectent plus les lois de l'Église qui interdisaient les relations sexuelles avant et hors du mariage. Dans ce contexte, la sacralisation s'est déplacée ou s'est réduite au biologique. La transmission d'éléments corporels demeure son dernier point d'attache. D'un certain point de vue, c'est une migration du sacré religieux vers un sacré laïc. Le biologique en lui-même n'est pas sacré. Ce qui est sacré, c'est le maintien du principe selon lequel ce sont un homme et une femme qui font un enfant. Ce qui reste sacré au sens d'intouchable, c'est cela. Le biologique fournit le dernier argument de la sacralisation de la famille nucléaire quand on ne veut pas que celle-ci disparaisse en tant qu'institution. C'est le fond culturel. Ce n'est pas vrai ailleurs. Pour maintenir à toute force l'image de la famille nucléaire qui est au cœur de notre système de base, l'accent n'est plus sur Dieu, sur le mariage comme sacrement, mais sur ce qui est à la disposition de chacun et de chacune, le corps, l'union de deux corps, les substances partagées.

Que se passe-t-il en Occident qui ne se passait pas ailleurs ? Assez tardivement, on a considéré qu'il fallait pour qu'une famille existe et qu'un mariage soit célébré que les deux personnes se choisissent, que leur union ne devait plus être imposée par leurs familles pour des raisons de classe, de caste ou de clan, ou pour des raisons économiques. On a alors mis en avant le choix des individus pour se rencontrer ou s'unir et évidemment, on a mis en avant l'amour qui valorisait le sexe. Dans cette individualisation du choix du partenaire, il fallait un motif de sen-

timent et d'émotion, greffé sur le désir de l'autre. Il y a d'autres sociétés où l'homme et la femme ne se connaissent même pas avant d'être unis, et tout ce qui va se créer entre eux d'émotion et de passion se fera autour des enfants, et du sexe peut-être, mais c'est l'enfant qui attache le couple et en fait une famille. Aujourd'hui, en France, un tiers des unions s'arrêtent au bout de sept ans et se soldent par des séparations ou des divorces. Les passions les plus ardentes s'épuisent souvent assez rapidement. D'où, grâce aux facilités nouvelles pour divorcer ou se séparer, les milliers de familles recomposées où s'ajoutent aux enfants du premier lit ceux du deuxième lit, etc. Cependant on transmet encore et toujours au sein d'un couple. Quand on divorce, on refonde un nouveau couple, pas une communauté. Le modèle nucléaire n'est pas près de disparaître.

Des deux grands axes de la parenté, la descendance et l'alliance, actuellement en France et dans d'autres pays occidentaux l'alliance se délite vite et ce qui reste solide, c'est la filiation. Le mariage n'est plus une obligation sociale. L'alliance toutefois ne disparaît pas mais se fragmente. Tandis que la responsabilité à l'égard des enfants, le lien aux enfants constituent un axe qui reste fort. Pourquoi ces séparations et ces divorces ? Parce que le couple existe à partir des individus et de leurs choix, sans que s'exerce sur ces choix une contrainte globale sociale comme dans les sociétés divisées en clans, en castes, etc. La règle du jeu est basée sur le choix des individus. Quand il n'y a plus de désir, on se sépare mais les enfants restent. Cette responsabilité à l'égard des enfants ne disparaîtra pas dans nos sociétés. Elle va être constamment renforcée et revendiquée. L'homoparentalité, les mères porteuses questionnent notre modèle traditionnel, la famille nucléaire hétérosexuelle et monogamique. On a tendance à revenir au génétique, à faire du vrai-faux. L'exemple de l'adoption plénière est emblématique de cette tendance parce qu'elle efface toute trace d'origine réelle de l'enfant adopté et reconstitue une fiction parfaite de l'origine biologique de l'enfant. C'est la force de notre dispositif culturel qui ramène à ce modèle tout ce qui s'en écarte. Aujourd'hui, il y a beaucoup de points sur lesquels le modèle est en péril.

Néanmoins, il reste du sacré, même s'il s'agit d'une sacralisation laïque. En fait, le sacré déborde le religieux. La Constitution française est par exemple un objet sacré, en ce sens qu'elle formate notre vie commune et est l'expression du corps civique, du corps des citoyens. C'est là une fiction transmise de génération en génération. Notre Constitution peut être complétée, révisée mais jamais annulée. Ce serait nous forcer

à vivre sous un autre régime politique et social. La Constitution d'un État démocratique est un objet qui a un statut de sacré. Elle unit les générations et unit les gens au sein d'un même champ de rapports. On a alors du sacré au sens de la source des identités globales partagées et des règles de transmission entre générations. Le sacré déborde donc le religieux qui occupait auparavant tout le terrain. La grande mutation s'est produite lorsque le religieux a été refoulé dans la sphère de la vie privée des individus et que le politique, en tant que souveraineté du peuple, est venu (en partie) occuper sa place. Mais c'est également cette mutation qui a permis à notre époque d'envisager d'autres formes d'unions pour fonder une famille, des familles homoparentales par exemple, mais aussi d'envisager que deux femmes puissent coopérer pour mettre au monde un enfant qui appartiendra après sa naissance seulement à l'une d'elles. Et l'éventail des possibles va certainement s'ouvrir encore...

Maurice Godelier,
Directeur d'études à l'EHESS

Martine Gross
Séverine Mathieu
Sophie Nizard

Introduction

Lors d'une réunion de famille, se retrouvent les petits-enfants d'un homme juif russe qui avait épousé une femme française issue de la bourgeoisie catholique pratiquante. Leurs quatre enfants ont été élevés dans la religion catholique. Une de leurs filles a ensuite épousé un catholique pratiquant. Ils ont eu à leur tour cinq enfants, tous élevés dans la religion catholique et aujourd'hui encore pratiquants. L'aînée raconte que son mari et elle ont eu recours à de nombreuses tentatives de FIV, et qu'après avoir songé à l'adoption, ils ont renoncé à avoir des enfants. La deuxième vit avec une femme américaine aux États-Unis : ensemble, elles ont eu recours à l'insémination artificielle et sont mères d'un petit garçon âgé de 1 an. La troisième, après s'être marié à l'église, vient de divorcer et vit en union libre avec une femme elle-même divorcée. Leurs enfants respectifs sont en résidence alternée. Le quatrième déclare ne pas vouloir « se fixer », et invite ses nombreuses conquêtes au domicile de ses parents. La cinquième, enfin, vient de faire un don d'ovocyte, pour permettre à sa cousine d'accéder elle-même à un don¹.

Les traditions religieuses, longtemps en situation de monopole, ont élaboré des modèles normatifs de la conjugalité et de la parenté, fondés sur des représentations d'un « ordre naturel ». Ces modèles ont durablement influencé les constructions du droit du mariage et de la famille, bien au-delà du processus moderne de la laïcisation des institutions et de la

Martine GROSS, *CNRS-CEIFR*.
Séverine MATHIEU, *EPHE-GSRL*.
Sophie NIZARD, *université de Strasbourg, CEIFR*.
1. Scène vécue au printemps 2009.

sécularisation des sociétés. Comme l'analyse Danièle Hervieu-Léger, l'Église catholique par exemple, qui réservait la régulation de l'intime au secret du confessionnal, a porté cette question sur la scène publique à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. Privée de pouvoir politique après la Révolution française, « l'Église a trouvé dans la famille un lieu privilégié d'où elle pouvait non seulement organiser sa propre reproduction sociale et idéologique, mais également continuer d'exercer, par le façonnement des consciences et le contrôle des corps, une influence sociale (et au moins indirectement politique) majeure² ». L'encyclique *Humanae Vitae* de 1968 (qui interdit notamment la contraception) est une illustration de ce processus. Comme le montre Martine Sèvegrand³, cette encyclique a ébranlé nombre de fidèles catholiques souffrant du décalage entre leurs pratiques intimes et l'autorité de l'Église, préparant à la crise du militantisme catholique.

On doit à Pierre Legendre⁴ d'avoir réfléchi sur les liens entre généalogie, ordre juridique et ordre social. Il fonde son analyse sur une tradition instituée au cours de l'histoire de l'Occident, ancré dans le droit romain, instaurant un ordre « inestimable » selon lequel chacun est assigné à une place dans la différence des sexes et la différence des générations. Pour lui, tout ébranlement de cet ordre menacerait la continuité de l'humanité. C'est le droit qui serait à même de protéger la société d'éventuelles dérives⁵. S'il a raison de dire que le droit pose des limites, il semble ignorer que les normes évoluent sans pour autant signifier un effondrement des sociétés, sans supprimer l'interdit fondamental de l'inceste, ni enfin nier la différence des sexes. Les transformations contemporaines de la famille en sont l'illustration. Elles interrogent les modèles normatifs, qu'ils soient juridiques, religieux ou qu'ils relèvent des régulations politiques de la famille. Elles questionnent également les représentations sociales, les pratiques religieuses et le fonctionnement des institutions. Elles prennent la forme d'une pluralisation des formes conjugales et familiales (couples mixtes, familles recomposées, adoptives, monoparentales,

2. D. Hervieu-Léger, « Vieux interdits, nouveaux absolus : le cas de l'approche catholique de la nature », dans F. Champion, S. Nizard et P. Zawadzki (sous la direction de), *Le sacré hors religion*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 241-253.

3. *Les enfants du Bon Dieu, les catholiques français et la procréation*, Paris, Albin Michel, 1995 ; et *L'affaire Humanae Vitae, l'Église catholique et la contraception*, Paris, Karthala, 2008.

4. P. Legendre, *Leçon IV, l'inestimable objet de la transmission. Étude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, Fayard, 1985.

5. Certains professionnels de la famille et de la santé ainsi que des psychanalystes fondent sur cette analyse nombre de leurs réticences à toute innovation juridique en matière familiale.

homoparentales) et d'avancées scientifiques en matière de procréation : Insémination artificielle avec don (IAD), Fécondation *in vitro* (FIV), dons de gamètes, Gestation pour autrui (GPA)... Autant de *défis contemporains de la parenté*, pour reprendre le titre de l'ouvrage dirigé par Enric Porqueres i Gené⁶, inaugurant un renouvellement de l'anthropologie de la parenté à partir des terrains présentés par les auteurs.

La démarche novatrice du présent ouvrage réside dans la mise en relation systématique du religieux et de la parenté, non seulement en travaillant sur les fondements religieux des normes juridiques et sociales, mais aussi en explorant, sur des terrains pour la plupart nouveaux, les pratiques et les représentations des acteurs pris entre normes religieuses et mutations contemporaines de la famille.

Autrefois seul père fondant la famille, le mariage n'est plus aujourd'hui nécessairement contracté pour la vie et, plus encore, il n'est qu'une façon parmi d'autres de l'instituer. L'enfant, dans ces nouveaux contextes, prend une place singulière, qui renouvelle le sens et la construction des identités familiales. Aujourd'hui, ce sont les enfants qui « font la famille », davantage que l'alliance ou le mariage. Ceux-ci deviennent, de fait, questions de choix individuels, en apparence déconnectés des déterminismes traditionnels. Faut-il y voir une nouvelle sacralité de la famille ?

Toutes ces mutations s'inscrivent dans un contexte marqué par l'individualisation et la démocratisation au sein de la famille⁷, le libre choix en matière d'alliances et de ruptures, la valorisation de la place de l'enfant, voire sa « sacralisation », l'accès des femmes à la contraception et au droit à l'avortement, la dissociation de la filiation et de la procréation. Ces évolutions ne doivent pas masquer la persistance d'inégalités au sein de la famille et de la vie religieuse institutionnelle. De la même manière, les corps restent soumis aux pouvoirs social, médical et symbolique, par le biais de mécanismes de domination s'exerçant à tous les niveaux de la société⁸.

Ce livre réunit des chercheurs en sciences sociales et humaines travaillant au croisement des recompositions du religieux et des reconfigurations conjugales, familiales, de genre et de sexualité, dont les analyses nous permettent de comprendre comment les individus, les institutions reli-

6. E. Porqueres i Gené (sous la direction de), *Défis contemporains de la parenté*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2009.

7. Voir sur ce sujet F. de Singly, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Paris, Armand Colin, 2000.

8. Relevant de la notion de biopouvoir forgée par Michel Foucault. Voir son *Histoire de la sexualité*, volume I : *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1967.

gieuses et les autres acteurs sociaux (politiques, juridiques, médicaux, médiatiques...) agissent et interagissent.

Du côté des individus, les analyses sociologiques soulignent une plus grande mobilité religieuse, une privatisation des pratiques et croyances, et mettent l'accent sur l'épanouissement personnel et une prise de distance par rapport aux normes religieuses. Celles-ci continuent pourtant partiellement – et parfois paradoxalement – de faire sens à travers des processus de réappropriation et de réinterprétation des traditions religieuses ou des textes normatifs. Cette privatisation et cette individualisation du religieux sont investies différemment par les hommes et par les femmes, ce qui conduit à faire entrer la dimension du genre comme l'une des principales modalités d'analyse de ces mutations. Désormais et de plus en plus, les individus résolvent les tensions entre les discours normatifs, les pratiques quotidiennes, leurs multiples référents identitaires et leurs façons de faire famille aujourd'hui.

Du côté des institutions, toutes ces transformations questionnent le fonctionnement des organisations religieuses, dans un contexte marqué par une désinstitutionnalisation et une pluralisation du religieux et par l'émergence de nouvelles formes d'engagement religieux. Quels sont les mécanismes, au sein des institutions, qui permettent de dissocier les pratiques et les normes ? Dans quelle mesure les institutions religieuses peuvent-elles devenir ou non des lieux d'adaptation, d'innovation, voire de contestation des normes familiales, de genre et de sexualité ?

Nous avons d'emblée posé l'hypothèse du changement. Cependant, y a-t-il véritablement de l'inédit dans les formes familiales contemporaines et en quoi cet inédit supposé questionne-t-il le religieux et son évolution ?

La première partie de ce livre tente de répondre à ces questions et d'examiner les innovations qui viennent interroger la norme et la tradition religieuse. Partant de cette tradition, Salvatore D'Onofrio défend l'hypothèse selon laquelle ce que nous dénommons les nouvelles parentés, au moins sous forme de modèles, existait dans notre propre passé, y compris mythique – notamment dans les textes religieux –, et se retrouve sous diverses formes dans des sociétés dites exotiques. Ces explorations à travers le temps et l'espace, y compris l'espace contemporain qu'il étudie à partir des travaux de sociologues et d'anthropologues de la famille et de la parenté, lui permettent de questionner l'inédit supposé des situations familiales contemporaines. Prenant à bras-le-corps ce qu'il appelle le « Nous de la parenté », Laurent Barry s'attaque lui aussi au texte biblique en analysant le concept central de *una caro*, au croisement de la parenté et

de la religion, inscrit dans la Genèse à propos du couple originel : « ... et ils deviennent une seule chair ». Ce principe, pris au sérieux, a entraîné une multitude de conséquences, y compris sur le plan législatif, que l'auteur pointe ici.

Les normes religieuses en matière de conjugalité sont tour à tour reconfigurées, réaménagées, débattues et réinterprétées. Ainsi, la question du genre est explorée par Gwendoline Malogne-Fer, qui présente les reconfigurations conjugales au sein des Églises protestantes de Polynésie. Au travers de l'exemple du pastorat des femmes, elle montre comment se redistribue l'autorité religieuse au sein des paroisses concernées et la répartition des rôles au sein des couples pastoraux. À partir de sa description de la Saint-Valentin au Caire, Aymon Kreil étudie les aménagements de la norme religieuse et la manière dont cette fête internationale de l'amour est célébrée en contexte musulman. En effet, les jeunes Cairotes « bricolent » entre amour romantique, amour de la famille et fête importée d'Occident, entre universalité du sentiment amoureux et interdits religieux. De son côté, Stephen Hunt montre comment, en Grande-Bretagne, les homosexuels chrétiens réinterprètent la norme religieuse pour la faire coïncider avec les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Ils font face dans ce combat aux positions réactionnaires de divers courants religieux conservateurs et familialistes, qui utilisent paradoxalement la même rhétorique des droits.

Une deuxième partie de l'ouvrage est consacrée aux recompositions religieuses et aux questionnements sur l'identité et la transmission, en particulier en contextes juif et musulman. C'est à travers l'examen de films ou de récits de vie d'enfants issus de mariages mixtes (juif – non juif) que Joëlle Allouche-Benayoun traite la question de la judéité, marquée par les ruptures de la Shoah, de la guerre, de l'oubli, du refoulement⁹. Cette « *techouva* identitaire » se manifeste par des formes surprenantes, qu'il s'agisse d'attachement à des traditions religieuses qui se mettent à faire sens ou d'un lien ténu à un État d'Israël désincarné. De leur côté, Martine Gross et Amélie Puzenat s'intéressent à la manière dont des individus s'emploient à transmettre à leurs descendants une identité religieuse revendiquée et minoritaire. Martine Gross montre à quel point les juifs homosexuels tiennent à la transmission, en contexte homoparental, de valeurs et de pratiques qui ont marqué leur propre socialisation. La famille

9. Sur la transmission du judaïsme dans les couples mixtes, on pourra se référer à l'ouvrage éponyme de Séverine Mathieu, Paris, L'Atelier, 2009.

est pour eux un lieu de traditions et de bonne transmission, même si leur compagne ou leur compagnon n'est pas juif. Il s'agit également pour certains d'entre eux de réinterpréter les textes juifs traditionnels pour résoudre les contradictions qu'ils ressentent entre un judaïsme condamnant l'homosexualité et leur identité sexuelle. Amélie Puzenat, quant à elle, montre que la question de la transmission se pose aussi dans les familles dont les femmes sont converties à l'islam, dans un espace national sécularisé et pluraliste. Elle examine comment ces musulmans conjuguent, lors de la transmission aux enfants, leur propre héritage culturel et leur capital scolaire avec leurs nouveaux référents identitaires. Cet article soulève en outre la question de la déscolarisation d'enfants pour des raisons religieuses.

La troisième partie de cet ouvrage regroupe les contributions d'auteurs qui s'interrogent sur la place laissée par les sciences sociales au biologique quand elles étudient la parenté et les représentations sociales de début et de fin de vie. Il s'agit ici de repérer, dans les imaginaires collectifs, ce qu'est la « vraie » parenté. La question des ressemblances familiales, celle de la dissociation des parentés sociale, juridique et biologique, notamment dans les familles adoptives, l'analyse des discours sur la « nature » sont ici centrales. Assiste-t-on aujourd'hui à une naturalisation de la parenté, ou au contraire à une dénaturalisation¹⁰ ? Comment les pratiques et les discours tiennent-ils compte des représentations traditionnelles et religieuses de la parenté, de la filiation, de la vie et de la mort ? Comment les transforment-ils ? Enfin, comment le droit évolue-t-il pour tenir compte de ces nouveaux contextes ?

Nicoletta Diasio analyse, dans le contexte italien contemporain, les déplacements qui se jouent autour du début et de la fin de vie, notamment dans l'appropriation du corps de l'enfant à naître. Elle repère d'une part un glissement sémantique du fœtus à l'enfant, et d'autre part un brouillage des frontières entre public et privé par des formes d'exposition et de « spectacularisation » qui montrent à quel point l'image de l'enfant à naître est soustraite au seul domaine des choix familiaux et relève de plus en plus de pouvoirs médiatiques, politiques, médicaux et religieux. À travers l'exploration des évolutions historiques de la famille, sur le plan juridique et symbolique, Anne Cadoret nous conduit pour sa part vers une analyse de l'adoption dans le monde contemporain. Elle rappelle tout

10. Sur la question de la naturalisation de la filiation, voir aussi A. Fine, A. Martial, « Vers une naturalisation de la filiation ? », *Genèses* 1, n° 78, 2010, p. 121-134.

d'abord que ce dernier est largement marqué par une conception univoque de la parentalité : un seul père, une seule mère. Elle montre ensuite comment s'effectue, du côté des discours et des pratiques familiales, une biologisation du lien adoptif par des pratiques « d'apparement par incorporation ». C'est encore d'adoption qu'il est question dans l'article de Sophie Nizard, qui explore ici la manière dont la transmission du judaïsme s'opère dans les familles juives adoptives. Elle décrit comment cette tradition culturelle et religieuse valorise la continuité et place la famille et la généalogie au centre des dispositifs de transmission. Dans une modernité qui hésite à trancher entre le biologique (ou le génétique) et le social pour déterminer ce qu'est la « véritable » filiation, l'auteur analyse la difficulté des parents adoptifs et des acteurs institutionnels de l'adoption à envisager sans ambiguïté la légitimité de la transmission juive à des enfants adoptés en dehors du groupe.

Enfin, la quatrième partie de cet ouvrage est consacrée à la manière dont se construisent et évoluent les normes juridiques et institutionnelles de l'alliance et de la filiation. Dans l'élaboration de ces normes, la question de la nature est posée cette fois-ci du point de vue des institutions. Comment s'emparent-elles de cette question, la travaillent-elles et l'interprètent-elles ? Reprenant l'étude des grands traits qui inscrivent le processus de laïcisation du mariage dans l'histoire longue de l'individualisme chrétien, Irène Théry donne à voir les caractéristiques « de la représentation occidentale du mariage comme fondement naturel de la famille, à l'aube de la modernité ». En la comparant aux lois qui régissent le mariage dans les pays anglo-saxons, elle met en évidence « la spécificité de la laïcité matrimoniale introduite par la Révolution française et la tradition continentale du droit codifié ». Cette analyse éclaire les débats les plus contemporains sur l'alliance (notamment sur le mariage de personnes de même sexe), en nous permettant de repenser la place du discours sur la nature au cours de l'histoire juridique du mariage, de la Révolution à aujourd'hui, en passant par la constitution du droit civil napoléonien. Analysant la pensée de Jean-Paul II, Philippe Portier souligne tout d'abord l'importance des modifications apportées par ce pape au discours catholique sur la famille. Tout en s'inscrivant dans la continuité de la doctrine intransigeante de ses prédécesseurs, notamment en se référant à l'immutabilité de l'ordre naturel, Karol Wojtyła « intègre, dans son analyse de la famille, la dimension du sentiment et celle de l'égalité, dont on sait qu'elles font corps l'une et l'autre avec l'*ethos* de la civilisation moderne ». Ces modifications interviennent donc toujours à l'intérieur du même cadre théorique, celui de la

conception thomiste de l'être. Les positions de l'Église catholique se confrontent aujourd'hui aux questions contemporaines soulevées par les théories du genre. Au travers de l'analyse de divers documents produits par les autorités catholiques, Céline Béraud montre comment celles-ci luttent farouchement contre ces théories et leurs implications, notamment la reconnaissance du mariage homosexuel et de l'homoparentalité, ou l'accès des femmes aux ministères ordonnés. Elle explique que cette mobilisation et ses enjeux s'articulent finalement autour du concept de « nature » : c'est là que se situe le cœur de l'opposition.

Dans un tout autre contexte, en Israël, où les normes politiques, juridiques et religieuses sont fortement imbriquées, mais ne sont pas produites de manière centralisée, Ruth Landau s'intéresse à la lutte contre la stérilité comme enjeu politique majeur. Dans ce pays où le taux de naissance avec aide médicale à la procréation est extrêmement élevé, la FIV et l'IAD sont encouragées, y compris chez les femmes célibataires. Elle observe comment les principes de base de la loi religieuse juive affectent la loi civile israélienne dans sa conception de la famille. Les décisions rabbiniques vont toutefois la plupart du temps dans un sens favorable aux nouvelles techniques de procréation, jusqu'à envisager la sélection du sexe de l'enfant à venir par diagnostic préimplantatoire. En définitive, en donnant de larges possibilités aux citoyens de constituer une famille, la loi civile israélienne s'avère paradoxalement libérale.

Dans une perspective radicalement différente, se démarquant des analyses des normes et de leur production, Ruwen Ogien défend une position libérale et plaide pour la neutralité religieuse et éthique de l'État. Selon lui, l'État ne doit pas s'impliquer dans ce qu'il qualifie de « crimes sans victime », par exemple les relations sexuelles entre adultes consentants ou les blasphèmes. En matière de procréation, notamment à propos des débats sur la gestation pour autrui (GPA), et dans les questions de fin de vie, il critique les arguments qui mobilisent la notion de dignité de la personne humaine ou celle de la marchandisation du corps humain, notions devenues, selon lui, de véritables dogmes.

Certains textes de cet ouvrage abordent de front la question des rapports entre famille et religion, d'autres permettent de comprendre comment le religieux continue de travailler les normes. De surcroît, la référence récurrente à la « nature » dans le droit, dans les pratiques et les imaginaires collectifs, relève, semble-t-il, de la sacralisation des liens biologiques. À certains égards, la référence au biologique et le discours religieux puisent au même réservoir de sens. C'est cette dimension

